

diagonale

Les étudiants priés de rester sur leur faim

Dieu vous veut la facilité, et ne vous veut point la difficulté. » En prenant assise sur cet extrait d'une sourate du Coran, l'Exécutif des musulmans de Belgique a autorisé les étudiants en pleine session d'examens à rattraper les jours de jeûne plus tard dans l'année.

C'était sans compter sur les réactions d'une certaine frange de la communauté et sur les résistances internes au Conseil des théologiens...

Ledit conseil s'est senti le besoin de « préciser » cette fatwa. En préambule, Taher Tujgani, président du Conseil des théologiens, rappelle qu'« il va de soi que toute personne qui rompt volontairement le jeûne [...] transgressant ainsi sans aucune raison valide légalement, sera en état de péché explicite ». Quant aux étudiants, « il est impératif, entame Tujgani, que les élèves ayant atteint l'âge de puberté veillent [...] et qu'ils soient déterminés de jeûner tout en implorant et invoquant Dieu l'Exalté de les aider et de les renforcer face à l'accomplissement de leur devoir ».

Quid de la dérogation ? L'argumentaire, développé en plus de dix lignes, se veut très, très pointilleux. Les élèves qui seraient amenés à rompre le jeûne doivent pour cela être « convaincus qu'ils sont affaiblis » et que, s'ils continuaient le jeûne, « ils subiraient un fort affaiblissement évident, handicapant leur aptitude à relire et à réviser les cours [...], et qu'ils sont de même fortement convaincus d'échouer les épreuves et d'avoir une faible moyenne [...], de faire baisser ainsi le niveau scolaire ». Rien que ça.

Traduction libre : lorsque l'étudiant approche de la syncope, il peut s'autoriser une datte. Et puis, c'est tout ! Car le théologien poursuit : « Après quoi, il se doit de faire preuve d'abstinence le restant de la journée observant ainsi l'honorabilité du mois de Ramadan. »

Comme si le message n'était pas encore assez clair, le président du Conseil conclut : « Notons que l'atteinte à l'honorabilité du mois de Ramadan a pour conséquence le péché, la sanction (divine) et le devoir de rachat de cette faute. »

« Dieu vous veut la facilité »... ■

E.B.I.